

**Béatrice PAVY-MORANCAIS**

**Candidate LR-UDI - 3ème circonscription de la Sarthe**

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au rôle essentiel des parlementaires.

Bien plus que la première entreprise de France, l'artisanat forme un tissu de sociétés essentielles pour nos territoires et notamment dans notre ruralité. Le visage de nos villages ne serait pas le même sans ces milliers d'hommes et de femmes travaillant au quotidien dans nos campagnes. Plus que des sociétés, les 7744 entreprises artisanales créent et maintiennent un véritable lien social dans notre département.

Grâce à la formation par apprentissage, notamment réalisé au sein des CMA, les futurs artisans profitent d'un véritable passeport pour l'emploi ainsi que vers la création d'entreprises. L'artisanat constitue ainsi un échelon de notre ascenseur social. Il ne doit plus être considéré comme une voie de garage.

C'est pour moi une évidence que d'accompagner l'artisanat notamment au travers des chambres des métiers et de l'artisanat.

### 1) Le maintien des spécificités du contrat d'apprentissage.

Comme vous le savez, la Loi Sapin 2 a failli mettre fin à l'obligation de formation pour de nombreux métiers de l'artisanat : coiffeur, mécanicien, boulanger...

Cette loi faisait fausse route car bien au contraire, ce n'est pas l'obtention du diplôme qui freine l'entrée dans le monde du travail, mais le manque de qualification. Ce qui pose problème aujourd'hui, c'est la situation délicate des jeunes qui ne disposent que d'un CAP (sans mention complémentaire). Une étude de 2012 montrait qu'ils étaient 4 fois plus susceptibles d'être au chômage 3 ans après l'obtention de leur diplôme que ceux qui disposaient d'un Brevet professionnel (29% contre 6%). Les formations ont déjà fait l'objet d'évolutions et si cela doit être encore envisagé, nous nous rapprocherons des professionnels du secteur pour proposer des réformes en phase avec leurs attentes ; cela permettra de définir les exigences liées aux niveaux de qualification nécessaires pour exercer certaines activités et métiers.

Plutôt que de soutenir d'hypothétiques emplois aidés, nous devons « mettre le paquet » sur l'apprentissage. Les premiers seront supprimés et une partie de leurs fonds sera allouée au second.

Il faut rendre le dispositif plus attractif pour les entreprises. Nous devons supprimer les charges sociales pour les apprentis et aligner les conditions de sécurité et les restrictions entre les jeunes et les salariés. Comment un apprenti boulanger peut-il apprendre son métier si celui-ci ne peut même pas travailler de nuit ?

Ainsi, non seulement je défendrai les spécificités du contrat d'apprentissage mais j'espère développer ce moteur pour l'emploi et l'économie.

### 2) L'extension de la baisse des charges pour encourager l'embauche des salariés qualifiés.

Si l'on veut provoquer un électrochoc pour l'emploi, une baisse massive des charges est indispensable. Celle-ci passera notamment par une baisse des charges du travail. Mais plus globalement je ne veux plus que les contraintes juridiques dissuadent les petites entreprises d'embaucher. C'est pourquoi, je faciliterai les recrutements dans les petites entreprises à travers une rénovation du contrat de travail. De plus, je veux refonder le droit du travail, notamment en doublant les seuils sociaux (de 10 à 20 et

de 50 à 100), pour faciliter l'embauche dans les petites entreprises. Enfin, en levant le verrou des 35 heures, nous laisserons chaque entreprise décider de son temps de travail par la négociation et la signature d'accords collectifs.

### **3) Simplifier et rendre moins académique les Validations d'Acquis par l'Expérience.**

L'époque où l'on n'occupait qu'un seul poste dans la même entreprise tout au long de sa vie professionnelle est depuis longtemps révolue. Chacun d'entre nous devra évoluer et peut-être changer radicalement de métier. Les VAE constituent un outil particulièrement efficace pour garantir les évolutions professionnelles. Pour cela, elles doivent être simplifiées et être avant tout basées sur l'acquisition concrète des savoirs ou techniques propres aux métiers exercés.

### **4) Aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-entreprises afin d'assainir la concurrence.**

Si le régime des auto-entrepreneurs a été un franc succès (avec plus d'un million d'entreprises créées), il ne doit pas l'être au détriment des commerçants et des artisans. Je soutiendrai des règles du jeu valables pour tout le monde afin de supprimer toute concurrence déloyale. Il faut pour cela que le chiffre d'affaire des artisans, des commerçants et artisans soit taxé de la même façon. Concrètement tous les indépendants bénéficieront de la même franchise de TVA jusqu'à 50 000€ pour les services et 120 000€ pour l'achat vente.

### **5) Quelles mesures contre le dumping social et face aux travailleurs détachés.**

Bien évidemment, je suis favorable à la libre circulation des personnes qui est l'un des grands acquis de l'union européenne. Mais cette liberté ne doit pas être sans frein car elle peut avoir de lourdes conséquences. Nous devons lutter contre le dumping social à l'intérieur de l'UE, avec une règle simple: le coût du travail doit être le même pour des travailleurs détachés et pour des travailleurs nationaux dans un pays, ce qui suppose que les travailleurs détachés et les entreprises paient des cotisations sociales.

### **6) La modification du statut fiscal des bénéficiaires des entreprises artisanales réinvestis dans leurs sociétés.**

Nous devons soutenir ceux qui prennent des risques et permettre à ceux qui souhaitent les aider de le faire. Ainsi au-delà de la modification du statut social des bénéficiaires des entreprises artisanales réinvestis dans leurs sociétés, je soutiendrai une réduction de l'impôt des particuliers qui investissent dans une PME, l'ouverture du capital des entreprises artisanales sans risque de requalification en salaire mais aussi de suspendre les droits de succession lors de la transmission familiale des entreprises, jusqu'à la cession effective de l'entreprise.

### **7) Création d'un statut unique de l'entreprise individuelle afin de garantir une séparation systématique du patrimoine professionnel et personnel.**

L'entreprise individuelle constitue une des solutions les plus simples pour démarrer son activité professionnelle, mais cette rapidité a un prix, puisque les biens personnels

ne sont pas protégés des créanciers professionnels. Si un acte devant un notaire permet de les protéger, cette possibilité n'est pas adoptée par tous les entrepreneurs individuels. Plus que la séparation systématique du patrimoine professionnel et personnel, c'est l'ensemble des différentes formes juridiques des sociétés qui doit être revu et simplifié, afin de faciliter la création d'entreprises et la sécurité des entrepreneurs.

## **8) Garantir une protection sociale juste et équitable.**

Le RSI est un échec dans son organisation qui avait pourtant comme objectif louable la simplification des démarches. Tous les indépendants sont unanimes sur ce point ! Il faut le réformer du sol au plafond pour garantir aux indépendants et notamment aux artisans la protection qu'ils méritent. Cette réforme passera par la création d'une nouvelle caisse de protection qui calculera, collectera et gèrera leurs contributions. Cette réforme sera un gage de sécurité et de sérénité pour nos indépendants.

## **9) Sécuriser et simplifier le statut du conjoint collaborateur.**

Plus que jamais, face à l'insécurité juridique et fiscale les couples qui décident d'entreprendre ensemble ont besoin de sécurité. Même si le sort des conjoints collaborateurs s'est amélioré depuis les dernières réformes, leurs statuts nécessitent d'être modernisés. En effet, ils doivent profiter des mêmes garanties que les entrepreneurs puisqu'ils s'investissent tout autant que leurs conjoints.

## **10) Valoriser l'innovation en l'adaptant aux entreprises artisanales.**

L'innovation est aujourd'hui principalement axée sur les grands groupes à l'image du crédit impôt recherche. Elle doit être développée mais aussi étendue à toutes les entreprises quelques soient leurs tailles et leurs domaines.

## **11) Développer une culture numérique en faveur de l'artisanat.**

Les opportunités offertes par la révolution numérique sont immenses. Pourtant, nos entreprises n'en bénéficient pas encore pleinement. En France, le poids du numérique dans le PIB est seulement de 5,5% contre 10% au Royaume-Uni et 8% aux Etats-Unis. Nous devrions avoir comme objectif de hisser cette part à 7% du PIB d'ici à 2022, ce qui représente un potentiel de 70 milliards d'euros de PIB en plus.

L'accès au numérique doit être pour tous et partout sur le territoire. C'est vital pour le tissu économique et les entreprises qui doivent pouvoir s'implanter partout. C'est pourquoi je soutiendrai un plan Très Haut Débit Fixe et Mobile en refinançant et en réorganisant le Plan France Très Haut Débit et j'initierai un "Plan 5G". Je renforcerai la compétitivité de nos PME/ETI notamment artisanales grâce au numérique en passant en cinq ans de 10% à 100% des PME/ETI accompagnées ; un grand plan de rattrapage et d'accompagnement sera mis en œuvre à l'issue des Etats généraux de l'Industrie et de l'Innovation. Enfin, concernant l'administration, toutes les démarches administratives devraient être effectuées en ligne, de la fiscalité à la demande de permis de construire.

## **12) Conforter le réseau des chambres des métiers et de l'artisanat.**

Les chambres des métiers et de l'artisanat font un travail essentiel tant dans la formation que dans le soutien des commerçants et des artisans. Votre présence sur l'ensemble de notre territoire et vos nombreuses actions doivent être soutenues et accompagnées.

### **En conclusion :**

Grâce au programme de l'union de la droite et du centre, les artisans et commerçants retrouveront de l'oxygène avec la baisse de charges massives et à la réforme du droit du travail qui sont au cœur de notre projet. J'irai plus loin avec des mesures concrètes davantage ciblées sur nos artisans. C'est le cas avec l'augmentation des plafonds de requalification en établissement industriel à 50 salariés au lieu de 10, la simplification du régime comptable enfin aligné sur ce que font nos voisins européens ou encore le passage à 30 jours pour les délais de paiement après la facturation.